



République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine de Développement

**AGEROUTE SENEGAL.**

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



---

## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

### **Sélection d'un Consultant pour l'audit annuel de performances environnementales et sociales et de conformité du programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1)**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le journal « L'AS » du 22 décembre 2022.
2. L'Etat du Sénégal a sollicité et obtenu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de la réalisation d'une partie des travaux du programme de désenclavement des zones agricoles et minières (PDZAM).

Ce programme comprend les travaux d'aménagement, de réhabilitation et/ou de renforcement de :

- la boucle du riz ( lot1 :51 km de route revêtue et lot2 : 121 km de route en terre);
- la route Keur Momar-Richard Toll (74 km, 6 km de voirie et 17 km de route en terre);
- la route nationale N2: section Thiès – Kébémér et la voirie de l'École Polytechnique de Thiès (25 km)
- les aménagements connexes du programme.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement compte utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un consultant pour la réalisation de l'audit annuel des performances environnementales et sociales et de conformité du programme

3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement et de manière spécifique les actions suivantes :
  - apprécier le niveau d'avancement et de conformité de la prise en compte des mesures environnementales et sociales conformément à la législation,

réglementation, aux procédures et directives de la BAD et aux dispositions de l'accord de prêt ;

- évaluer l'efficacité et l'effectivité des mesures des différents instruments de sauvegarde E&S (PGES, PAR, PAB, PEPP les études spécifiques liées aux aménagements connexes) ;
- élaborer et proposer un plan d'actions correctrices et préventives en réponse aux non-conformités relevées et éventuellement aux risques et impacts négatifs identifiés avec un programme de mise en œuvre des recommandations assorti d'une estimation objective des coûts, responsabilités et échéances.

La durée des prestations d'audit sera de trente-six (36) mois avec une mission par an. La durée d'une mission d'audit sera de trente (30) jours calendaires.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) invite les consultants intéressés pour les prestations des services décrites ci-dessus à fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour en assurer l'exécution (qualification dans le domaine des prestations, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, l'organisation technique et managériale de l'Organisation, les qualifications générales et le nombre de personnels permanents et consultants).

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste restreinte de consultants présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; les consultants présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un seul sera sélectionné selon la méthode : **sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût)**.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux règles de procédures du décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics et suivant la grille d'évaluation ci-après :

- **Qualification générale dans le domaine environnemental et social notée sur 10 points**
  - Être un cabinet d'études ou d'audit disposant d'une expérience avérée dans les études ou audits environnementales et sociales avec au moins 10 ans d'expérience (notée sur **04 points**) ;
  - Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années au moins deux (02) missions d'étude ou d'audit environnemental et social de projets ou programmes (notée sur **6 points** ; soit 03 points par projet) ;
- **Expérience en missions d'audit de performance environnementale et sociale notée sur 60 points**
  - Avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins trois (03) missions d'audit de performance environnementale et sociale de projets ou d'audit de Plans d'Action de Réinstallation et/ou de Plan d'Engagement des Parties Prenantes ou d'audit de mise en œuvre de PGES, de Plans d'Action de la Biodiversité de projets selon les normes des Partenaires Techniques Financiers (PTF) comme la Banque Africaine de Développement (BAD),

Banque Mondiale (IDA, IFC, MIGA), l'Agence Française de Développement (AFD) etc. (notées sur **60 points** soit **20 points par référence attestée par le maître d'ouvrage**) ;

- Organisation technique et managériale **notée sur 15 points**
- Liste d'experts qualifiés pour la mission **notée sur 15 points**
  1. Un (01) Expert en évaluation environnementale, Chef de Mission avec au moins quinze (15) ans d'expérience ; **05 points**
  2. Un (01) Expert social avec au moins dix (10) ans d'expérience ; **05 points**
  3. Un (01) Expert en biodiversité avec au moins dix (10) ans d'expérience ; **05 points**

Le nombre minimum de points requis pour être qualifié est de **soixante-dix (70)**.

6. Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires soit à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 08h à 17h (GMT).

**AGERROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence**

**Tel (221) 33 869 07 51 ou par Email à : [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn),  
[mcsamb@ageroute.sn](mailto:mcsamb@ageroute.sn), [ambbaye@ageroute.sn](mailto:ambbaye@ageroute.sn)**

Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGERROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **03 octobre 2023 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **Sélection d'un consultant pour la réalisation de l'audit annuel des performances environnementales et sociales et de conformité du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase-1 (PDZAM-1)** ».

Aucun dossier transmis sous format électronique ne sera pris en compte.

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

**NB : Il est à noter que l'intérêt manifesté par un candidat, n'implique aucune obligation de la part de l'AGERROUTE SENEGAL de l'inclure sur la liste restreinte.**

Le Directeur Général  
**Ibrahima NDIAYE**